

Communiqué

Commission Pochard

FO défendra les statuts contre ceux qui veulent en faire table rase.

La FNEC FP – FO vient de prendre connaissance des principales orientations du « livre vert » de la commission Pochard « sur l'évolution du métier d'enseignant ». A leur lecture, une conclusion s'impose d'évidence : il en est du « livre vert » comme du rapport Attali ; il s'agit d'une attaque en règle contre toutes les garanties statutaires des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.

C'est le cœur du statut de fonctionnaire d'Etat qui est attaqué quand la commission préconise d'établir un lien contractuel entre les enseignants et leur employeur, ce que confirme la proposition de rapprocher la réglementation de la Fonction publique du droit commun, c'est à dire du droit privé.

Aucune des garanties statutaires n'est épargnée : élargissement des obligations de service, annualisation des services des enseignants du second degré, mise en place des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire préconisés par le rapport Pair, introduction de la bivalence pour les professeurs des lycées et collèges, renforcement de l'autonomie des établissements...

Tout aussi inadmissible est la proposition de distinguer la certification du recrutement. Ainsi un lauréat des concours de professeurs des écoles, de professeurs certifiés ou agrégés, de professeurs de lycée professionnel ne serait pas automatiquement embauché.

La FNEC FP – FO est reçue par M. Darcos lundi matin 4 février avec Jean Claude Mailly, secrétaire général de la CGT-FO. Ses responsables demanderont au ministre de l'Education nationale de ne retenir aucune des propositions de la commission Pochard.

Montreuil, le 31 janvier 2008